

Démystifier les fonds communs de placement

Si vous cotisez à un régime de retraite, vous connaissez sans doute les fonds communs de placement. Fort populaires auprès des investisseurs, ces solutions d'investissement visent à offrir une bonne diversification de portefeuille et sont conçues pour respecter les différents profils de risque.

S'ils sont relativement simples à utiliser, notamment parce qu'il n'est pas nécessaire de sélectionner des placements de façon individuelle ni de détenir des connaissances approfondies en la matière, il existe toutefois une grande variété de fonds communs de placement. Il est crucial d'en connaître les différences afin d'effectuer le bon choix.



Une multitude de fonds pour une multitude de besoins

Avant d'investir dans un fonds, il faut comprendre ses objectifs et stratégies de placement et les risques qui y sont associés.

Les fonds de marché monétaire et à revenu fixe

Parmi les grandes catégories de fonds communs, on trouve les fonds de marché monétaire et les fonds à revenu fixe. Ces véhicules visent à procurer une certaine sécurité du capital investi et un revenu d'intérêt ou de dividendes régulier. Ils sont généralement choisis par les investisseurs qui désirent minimiser le risque de perte de capital et qui cherchent à obtenir un revenu d'appoint, par exemple les personnes qui optent pour une retraite progressive.

Les fonds équilibrés

Ces fonds sont des solutions dont l'objectif est d'offrir la possibilité de faire croître le capital à moyen ou long terme, tout en essayant de préserver la valeur de l'investissement en période de ralentissement économique. Ils proposent un compromis rendement-risque intéressant pour des investisseurs qui cherchent à faire fructifier leurs actifs, sans sacrifier leur tranquillité d'esprit.

Les fonds d'actions canadiennes, américaines, internationales et de marchés émergents

Ces fonds communs de placement procurent un grand potentiel de croissance du capital, mais comportent un plus haut niveau de risque. Ces solutions sont généralement recommandées pour les investisseurs pouvant tolérer de fortes variations de rendement et pour les investisseurs dont l'horizon de placement est à long terme.

Bien entendu, chacune de ces grandes familles est composée de plusieurs fonds communs dont le profil de rendement-risque varie pour répondre à différents besoins.

Simplicité, diversité et flexibilité

Un des principaux avantages des fonds communs est qu'ils sont gérés par des gestionnaires de portefeuille chevronnés. Les placements qu'ils choisissent sont sélectionnés attentivement afin de respecter les objectifs et caractéristiques du fonds, de manière à faire profiter les investisseurs de leurs connaissances et expertise.

Mais au-delà de cette gestion professionnelle, les fonds communs offrent également une bonne diversification, puisqu'ils investissent généralement dans plusieurs secteurs économiques et plusieurs catégories de titres à la fois. Ainsi, si le rendement d'un titre est décevant, le rendement supérieur d'un autre titre peut venir le contrebalancer.

De plus, les fonds communs de placement offrent une grande flexibilité et permettent des possibilités d'investissements ou de retraits systématiques. L'investisseur peut même, à tout moment, transférer ses investissements dans d'autres fonds faisant partie d'une même famille et ayant la même structure de frais, afin d'évoluer sur les marchés au fur et à mesure que sa situation change.

Certaines précautions s'imposent...

Évidemment, un investissement dans un fonds commun de placement n'est pas sans risque. Chaque fonds commun de placement comporte des risques selon sa composition propre. Il est impératif de bien évaluer ceux associés aux fonds qui vous intéressent.

Les fonds communs de placement sont gérés par des gestionnaires de portefeuille qui utilisent des styles de gestion différents. Il n'existe pas de bon ou de mauvais style de gestion, ils sont plutôt complémentaires les uns par rapport aux autres. Mais selon les cycles économiques, certains obtiennent plus de résultats.

Comme il est difficile de prévoir comment se comportent les marchés, il est préférable de détenir dans son portefeuille des fonds communs de placement gérés selon différentes approches tout en s'assurant que la combinaison de ces derniers reflète bien le profil de risque désiré.

Pour toute question, veuillez consulter votre conseiller ou communiquer avec le service à la clientèle TelNat au 514 394-5555 ou sans frais au 1 888 TelNat-1 (835-6281).



Réalisons vos idées



Les informations, renseignements et données du présent document vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des parts mentionnées aux présentes et ne devraient pas être considérés comme une recommandation.

Les Fonds Banque Nationale (les « Fonds ») sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Un placement dans un Fonds peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des Fonds avant de faire un placement.

Les titres des Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Fonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Banque Nationale Investissements est une marque de commerce de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.

© 2015 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.